

Conseil communautaire

Jeudi 21 septembre 2023

Communauté de communes Vallée de l'Homme

Ouverture de la séance

Appel – vérification du quorum

Désignation du secrétaire de séance

Validation du compte rendu de la dernière séance

Rappel de l'ordre du jour

Intervention du Capitaine CONTE Joffrey, commandant de la compagnie de Gendarmerie de SARLAT

PLUI - Modification simplifiée : bilan de la concertation et lancement de la mise à disposition du public

Modification statutaire du SMD3

Modification statutaire du CRDD

Habitat – Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine pour 2024 pour Périgord Noir Rénov' et signature de la convention partenariale avec les 4 autres communautés de communes du Pays

Mobilités – Réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt du Clerc (Réseau pour la transition énergétique) TIMS L'écomobilité pour tous

Ressources Humaines : Forfait mobilités durables

Achat de parcelles à Limeuil à la SCI Perdigat pour les besoins de la Vélo route voie verte

Acquisition d'une propriété immobilière à Montignac sur la zone économique de l'éco-pôle

Finances

Décisions modificatives budgétaires M 5-6-7-8

- Inscription de la DETR
- Complément de subvention pour le tour de France féminin (2000 €)
- Subvention pour le Sivom côte de Jor participation lave-vaisselle (500 €)

Acquisition propriété immobilière à Montignac

Fond de concours à Fanlac aménagement du bourg – 15 500 €

Fond de concours à Limeuil achat véhicule électrique – 15 000 €

Organisation d'un arbre de Noël pour les enfants du personnel de la CCVH (et du CIAS)

Points sur les déchets ménagers pour Coly et Les Eyzies

Emprunts

Questions diverses

Information : Pouvoir de police en matière de publicité

Invitation à l'inauguration de l'Espace Trail

Diffusion du questionnaire pour évaluer le potentiel des lignes de covoiturage

Modification du PLUI

Bilan de la concertation



Il convient de tirer le bilan de la concertation préalable à la mise à disposition au public qui s'est tenue du 3 avril au 3 juillet 2023.

Les modalités ont été définies par le conseil communautaire par délibération 2023-17 en date du 02 mars 2023.

20 observations reçues: la moitié pour des changements de destination de bâtiments, quelques projets agro-touristiques, la modification du zonage de maisons d'habitation en zone NP et 3 demandes de classement en zone U non recevables dans le cadre de la modification.

Le bilan des observations recueillies dans le cadre de la consultation du public étant principalement liées à des demandes de changement de zonage, projet agro-touristiques ou changement de destination, les remarques n'appellent pas de modification du projet de modification simplifiée.

Les demandes pouvant faire l'objet d'une prise en compte dans le cadre de la modification seront examinées. Elles devront toutefois pour être prises en compte être déposées dans le cadre de la seconde mise à disposition du public suite à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Délibération 2023-81 : Tirer le bilan de la concertation

Le bilan complet et les documents annexes ont été adressés à tous les conseillers.

Modification du PLUi – modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLUi



- Mise à disposition du dossier pendant 1 mois au Service Urbanisme de la Communauté de Communes (Mairie de Rouffignac, Place Simone Veil, 24580 ROUFFIGNAC SAINT-CERNIN DE L'HERM) ;
- Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.cc-valleedelhomme.fr/urbanisme-amenagement>) ;
- Les observations du public pourront être reçues par voie postale et par voie électronique à l'adresse suivante : plui@cc-vh.fr;

Délibération 2023-82 : Valider les modalités de mise à disposition présentées ci-dessus

Modification statutaire du SMD3



Les statuts du SMD3 ont été modifiés par délibération du 27 juin 2023 pour un ajustement de périmètre :

Les communes de Beauregard de Terrasson, Peyrignac et Villac, de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir demandent l'intégration au SIRTOM de Brive à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération 2023-83 : Valider la modification statutaire du SMD3 présentée ci-dessus

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE : MODIFICATION DES STATUTS ET DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE PERIGUEUX

CONSERVATOIRE
A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE



Le Conseil Municipal du 31 mai 2023 de la Ville de Périgueux a demandé son adhésion au SMCRDD à compter du 1er septembre 2024.

Lors de la séance du 26 juin 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Ville de Périgueux à cette date.

Ce changement de périmètre nécessite une modification statutaire.

En outre, il est proposé de procéder également à une modification des statuts du Syndicat Mixte afin d'encadrer les modalités de cette adhésion. A cette occasion, il est proposé un toilettage de certaines dispositions devenues obsolètes.

Délibération 2023-84 : Valider la modification statutaire du SMCRDD présentée ci-dessus

Périgord Noir Rénov' – AMI Région Nouvelle Aquitaine 2024



La Région Nouvelle Aquitaine lance un nouvel appel à manifestation d'intérêts pour le financement des Espaces Conseils France Rénov'.

Depuis janvier 2022 la CCVH porte pour les 6 communautés de communes du Périgord Noir le service de rénovation de l'habitat « Périgord Noir Rénov' » qui est le guichet unique de toute la politique de la rénovation de l'habitat pour le Pays.

La communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord a décidé de monter son propre service et ne souhaite plus poursuivre le partenariat. Les autres CC ont confirmé leur engagement pour cette action mutualisée qui donne satisfaction.

Il est donc proposé de répondre à l'AMI de la Région pour 5 CC du Périgord Noir et de poursuivre le portage de cette opération. *(Un plan de financement en cours d'élaboration sera présenté lors de la réunion).*

Délibération 2023-85 : Répondre à l'AMI 2024 pour la poursuite de Périgord Noir Rénov', assurer le portage de cette opération pour les 4 autres CC du Pays

Réponse à l'AMI TIMS

L'écomobilité pour tous



Le CLERC (Réseau pour la transition énergétique) lance un appel à manifestation d'intérêts pour la mobilité : TIMS (Territoire Inclusion Mobilité Sobriété) financé par les CEE. 90 projets peuvent être retenus au niveau national.

TIMS a été créé pour faire converger mobilité durable et mobilité inclusive et en structurant ce nouveau secteur. L'objectif est de réduire l'impact écologique de la mobilité et permettre l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi, aux soins, aux services, aux loisirs et à la culture.

les territoires doivent combiner trois grandes catégories d'actions : accompagnement individuel et collectif, information et sensibilisation, et développement de services de mobilité sobre, active et partagée.

En faisant valoir sa politique globale en faveur de la mobilité, la CCVH pourrait bénéficier d'un **accompagnement financier sur 3 ans** pour les actions suivantes du PDMS : **Transport à la demande, opérations de sensibilisation telles que les ateliers de remise en selle pour les enfants ou des stages d'éco conduite.**

Délibération 2023-86 : Répondre à l'AMI TIMS L'écomobilité pour tous

Forfait mobilités durables

Le forfait mobilités durables (FMD) est un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail.

Le FMD indemnise les modes de transport suivants :

- engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard, etc.)
- cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques
- service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions
- covoiturage

Les dépenses d'achat, de location, de réparation ou d'accessoires pour le vélo pourront être remboursées grâce à cette allocation.

Forfait mobilité durable

L'aide peut aller jusqu'à 300 euros par an et par agent, exonéré d'impôt.

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours

Le seuil des jours par an est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le bénéfice du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Des justificatifs seront à fournir à l'employeur.

Délibération 2023-87 : Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial il est proposé de mettre en place un forfait mobilité durable sur la CCVH

Acquisition de parcelles pour la VRVV

Pour la finalisation de l'itinéraire de la VRVV à Limeuil, il est nécessaire de procéder à de nouvelles acquisitions.

Vendeur : SCI de Perdigat à Limeuil

Les parcelles à acheter (2,50 € du m²) sont :

- F 209 : 394 m²
- F 404 : 89 m²
- F 405 : 320 m²

Montant total : 2007,50 €



LA VÈZÈRE À VÉLO

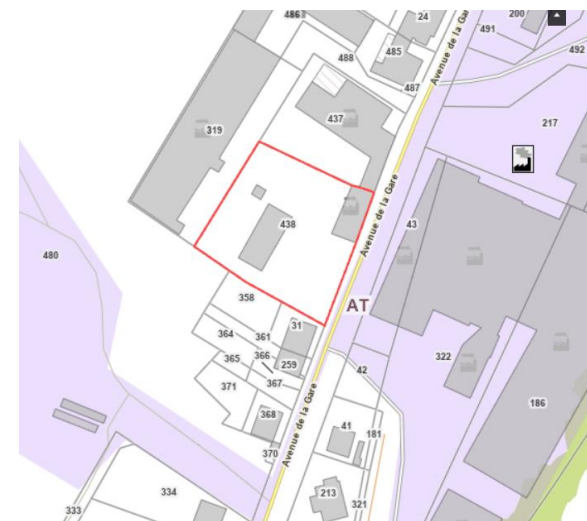
Délibération 2023-88 : Acquérir les parcelles citées au prix de 2,50 € le m²

Acquisition : ensemble immobilier à Montignac-Lascaux

Durant l'été, la SCI DSL a mis en vente sa propriété qui abrite l'entreprise Cheze à Montignac.

C'est une opportunité pour la CCVH car le foncier économique est rare sur la commune de Montignac-Lascaux.

Il est donc proposé d'acquérir cette propriété au prix de 68 500 €.



Parcelle AT 438

2260 m²

Bâtiment principal 250 m² / Bâtiment annexe 100 m²

Délibération 2023-89 : Acquérir la parcelle AT 438 avec les deux bâtiments implantés sur le terrain à la SCI DSL au prix de 68 500 €.

Décisions modificatives budgétaire

DM 5 Fonctionnement – Virement de crédits		Dépenses		Dépenses
DM 5 +2500 € sur Tour de France et sivom	Ajustement c/6574	+ 2500 €	c/022	-2500 €

DM 6 Investissement – Virement de crédit		Recettes		Recettes
DM 6 subvention DETR travaux toiture gymnase Rouffignac AR 2023/056	C/ 1321 Op 202302	+54 000 €	c/1641	-54 000 €

DM 7 Investissement – Augmentation de crédit		Dépenses		Dépenses
DM 7 achat bâtiment Montignac	C /21318	+68 500 €	c/020 Dépenses imprévues	-68 500 €

Délibération 2023-90 : Valider les décisions modificatives ci-dessus

Fonds de concours

Les fonds de concours suivants sont déjà inscrits au budget 2023

Les communes ont transmis les délibérations et plans de financement pour l'attribution et le versement :

Fanlac – participation à l'aménagement de bourg : 15 500 €

Limeuil – achat d'un véhicule électrique : 15 000 €

Délibération 2023-91 : Autoriser le Président à verser les fonds de concours présentés

Organisation d'un arbre de Noël

La collectivité souhaite organiser un « Arbre de Noël » pour les enfants du personnel communautaire avec une distribution de cadeaux, la présentation d'un spectacle et un goûter offert aux enfants ainsi qu'à tout le personnel. L'objectif est de créer un moment convivial et de faire rencontrer des agents qui ne se connaissent pas.

Cadeaux pour les enfants : $17 \times 30 \text{ €} = 510 \text{ €}$

Spectacle : 400 € (coût à diviser par 2 avec le CIAS)

Goûter (gâteaux et boissons) : 1100 € (coût à diviser par 2 avec le CIAS)

Total pour la CCVH : 1260 euros

Délibération 2023-92 : Autoriser le Président organiser cet évènement les crédits étant inscrits au compte 6232 du budget principal. Cette opération est amenée à être renouvelée chaque année.

Déchets ménagers

Par délibération la CCVH a demandé le retrait du SMD3 et l'adhésion au SMICTOM du Périgord Noir pour Coly Saint Amand (secteur de Coly).

De la même manière, la CCVH a demandé le retrait du SMICTOM pour le secteur des Eyzies et son adhésion au SMD3.

le SMD3 a lancé la consultation de ses membres et le SMICTOM a délibéré sur un accord de principe sans lancer la consultation de ses membres.

Un point sera fait sur ces deux dossiers au cours de la réunion

Emprunts

Un emprunt de 200 000 € a été inscrit au budget primitif 2023, les consultations des banques sont en cours.

La trésorerie de la CCVH nécessite soit une ligne de trésorerie, soit un emprunt court terme dans l'attente de la réception des subventions de la voie verte.

Du fait de la courte validité des offres, celles-ci seront présentées lors de la réunion.

Pouvoir de police – publicité

L'article 17 de la loi n°2021-11 04 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à cet effet décentralise le pouvoir de police de la publicité au profit de tous les maires au 1er janvier 2024 ou aux présidents d'EPCI.

Ce pouvoir de police concerne notamment:

- l'instruction des demandes d'autorisation préalables (art. L587-9)
- le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire (art. L 587-26)
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale (art. L 587-27 à 33).

Ce transfert était déjà effectif pour la CCVH du fait de la mise en application du RLPI en 2020.

Nouveauté : la loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président d'un EPCI à fiscalité propre compétent en matière de PLUI et RLPI, sauf opposition des maires concernés (voire du Président) dans un délai de 6 mois, soit avant le 1er juillet 2024.

Dans le cadre des opérations menées en matière de publicité par la CCVH, ce transfert peut avoir un réel intérêt pour harmoniser le traitement des différents dossiers.



INSCRIPTION
GRATUITE

INAUGURATION

ESPACE DE TRAIL
LASCAUX VALLÉE VÉZÈRE

DIM 8 OCTOBRE 2023
ST-LÉON/VÉZÈRE

DEUX PARCOURS : 24.5 KM / 12 KM

INFORMATION ET INSCRIPTION SUR WWW.OK-TIME.FR
Date limite : 6 octobre - Pas d'inscription sur place

Vallée
de l'Homme
Communauté de Communes

Lascaux-Dordogne
Vallée Vézère
Office de Tourisme

Questionnaire covoiturage

A l'échelle du Pays, **Illicov** travaille pour expérimenter des lignes de covoiturage régulier.

La Communauté de Communes souhaite offrir à ses habitants un service "sur-mesure" :

- Flexible
- Des départs garantis aux heures de pointe pour les passagers
- Des trajets indemnisés pour les conducteurs

Pour cette raison, **une enquête en ligne est lancée sur le territoire pour donner la parole aux habitants afin qu'ils indiquent leurs itinéraires de déplacement :**

<https://illicov.fr/jeparticipe.html?fbclid=IwAR3fECKNMIInzaEQw5jlg1E8tsNJ04w9knFGVyGa3QFhTVvAve9vbmyFxGgo>

Des potentiels de ligne de covoiturage seront ensuite proposés à la collectivité qui statuera sur leur mise en place.



Organisé par votre
Communauté de
communes

**Ouverture prochaine
de lignes de covoiturage**

**VOTEZ POUR VOS ARRÊTS
ET VOS HORAIRES**

Les atouts uniques de votre nouveau service public



Soyez libre, gardez
vos habitudes
Choisissez votre horaire
en 1 clic. À l'avance
ou en dernière minute.



Passagers : covoiturez
en toute tranquillité
illicov vous propose des
départs garantis
aux heures de pointe.



Conducteurs : gagnez
jusqu'à 100€/mois
En tant que conducteur,
gagnez de l'argent même
sans passagers.

POUR PARTICIPER EN 1 CLIC

RENDEZ-VOUS SUR

illicov.fr/voter

Flashez-moi !



© 2019 Illicov sur le vote public - Imprimé par nos soins - La Plou Vieille, 543 au capital de 20 000 euros (RCS 414 351 442 Créteil)

Document à diffuser dans toutes les
communes en version papier
et numérique

Merci de votre attention